



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 52166 / MEA / DGEE / BRH / PRH1

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 11 décembre 2020

Le Directeur général p.i.

Affaire suivie par :
Miere MAI (40 47 05 25)

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs(rices) de l'Éducation Nationale

Objet : Mouvement des personnels enseignants spécialisés Postes à contraintes particulières -
Rentrée 2021.

P.J. : Liste des postes à contraintes particulières (PCP)
Imprimé de demande de PCP

La présente note de service a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles seront instruites les candidatures sur un poste à contrainte particulière spécialisé pour la rentrée 2021.

Personnels concernés

Les professeurs des écoles spécialisés du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française,

Les professeurs des écoles spécialisés du cadre métropolitain mis à disposition de la Polynésie française,

Les professeurs des écoles spécialisés, qui candidatent pour une mise à disposition via SIAT.

Dépôt des candidatures et transmission des demandes

Les candidatures doivent être formulées exclusivement au moyen de l'imprimé papier en annexe. Les candidats devront fournir un dossier comportant toutes indications et informations utiles relatives à leurs compétences professionnelles et démontrant leur capacité à assurer l'enseignement du poste à contrainte particulière demandé. Vous trouverez ci-joint la liste des postes susceptibles d'être vacants. Cependant, tout poste est susceptible d'être vacant compte-tenu des demandes de mutations internes.

Les dossiers de candidatures, revêtus de l'avis du supérieur hiérarchique, de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription d'affectation, doivent être transmis **au plus tard le 15 janvier 2021** par courrier électronique à l'adresse suivante : gestco.brh1@education.pf en précisant en objet : « **Mouvement 2021 NOM PRENOM** ».

Examen des demandes

Les candidatures seront examinées par l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription pédagogique du suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers ASH 1^{er} et 2nd degrés en lien avec l'Inspecteur de l'Education Nationale adjoint (IEN A).

Toutes les demandes de candidatures seront examinées durant le mois de *février 2021*.

Tous les candidats seront informés des résultats par courrier.

Calendrier des opérations

Date d'ouverture de la campagne	14 décembre 2020
Date limite de dépôt des dossiers	15 janvier 2021

Je vous saurai gré de bien vouloir porter cette note à la connaissance de tous les agents concernés et de respecter le terme fixé du retour des candidatures.

Copie(s) :

MEA	1
DGEE/PRH1	1

Pour la Ministre et par délégation

Jean-Michel GARCIA

